

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 27 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 21 novembre 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C.

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : Mme Karen BAUDRY

2025.89 – Approbation du Projet Social de Territoire et de la Convention Territoriale Globale (CTG) portée par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Projet Social de Territoire et la Convention Territoriale Globale (Ctg), pour la période 2025-2029, élaboré par la Communauté de communes Océan Marais de Monts, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (Ctg) constitue un outil de coordination et de cohérence des politiques locales en direction des familles et des habitants du territoire intercommunal,

Considérant que la Convention Territoriale Globale vise à articuler les actions des communes et de la Communauté de Communes dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services, de l'inclusion sociale et de l'animation de la vie sociale.

Monsieur le Maire souligne, qu'au travers de cette Convention Territoriale Globale, la Communauté de Communes, et les communes également signataires, portent l'ambition de poursuivre la structuration de l'offre éducative et sociale de proximité afin de mieux répondre aux besoins des habitants, à travers des partenariats renforcés et des offres de service accessibles à tous.

Monsieur le Maire rappelle que le projet repose sur 6 orientations stratégiques partagées à savoir :

- Pérenniser et développer l'offre petite enfance (0-3 ans) et faciliter le parcours des parents.
- Conforter l'action en direction de l'enfance (3-11 ans) au travers d'actions mutualisées.
- Renforcer l'action jeunesse dans le cadre d'un projet jeunesse de territoire (12-25 ans)
- Amplifier le soutien à la parentalité.
- Conforter la dynamique associative et l'engagement citoyen, et favoriser le développement de l'animation de la vie sociale
- Favoriser les parcours d'accès aux droits et ceux liés à l'insertion sociale et professionnelle, à travers le renforcement des réponses de proximité.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes et les communes signataires peuvent mobiliser l'outil « cOOération » pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent : ouvert aux chargé(e)s de coopération et aux personnes en charge de la Convention Territoriale Globale (Ctg), l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions sous la responsabilité du comité de pilotage.

Monsieur le Maire ajoute que l'utilisation de l'application "cOOération" donnera lieu à la signature d'une convention spécifique pour la mise en œuvre (avec notamment l'identification des personnes utilisatrices).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

1°) **APPROUVE** le Projet Social de Territoire (2025-2029).

2°) **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (2025-2029) et ses annexes.

3°) **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes, en lien avec les communes, à l'animation de la Convention Territoriale Globale (2025-2029) dans le cadre du Schéma de coopération notamment.

4°) **DECIDE** de mobiliser l'outil « cOOération » pour suivre la convention territoriale globale.

5°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents, notamment la convention d'objectifs de financement conclue avec notre partenaire CAF.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLE

